

# **COMMUNE DE HOUNOUX**

## **Compte-rendu du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 24 février 2023.**

Par suite d'une convocation en date du 13/02/2023, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 24/02/2023, à 21H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

**Présent(e)s** : PAINCO Paul - RIGAUD Véronique - PLAUZOLLES Bastien - BALAYE Christian - JAMMES Jean-François - LAGUZOU Max - DEVIENNE Patricia - PLAUZOLLES Mathieu - BALAYE Cynthia.

**Absent(e)s** : BROUSSEAU Pierre (excusé) - LABADIE Jacques (excusé).

**Procuration** : Monsieur BROUSSEAU Pierre donne procuration à Monsieur PAINCO Paul  
Monsieur LABADIE Jacques donne procuration à Monsieur JAMMES Jean-François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Bastien PLAUZOLLES est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 09/12/2022 est lu par le secrétaire de séance et adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération : prestation de broyage à domicile.
- Délibération : extinction de l'éclairage public.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Carnet noir
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table

# **COMMUNE DE HOUNOUX**

## **DELIBERATION**

« prestation de broyage à domicile »

Dans le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait décidé :

→d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre une prestation de broyage à domicile à l'attention des habitants de la commune pour une durée de 6 mois et à cet effet, de rédiger la charte correspondante. Après ce délai d'expérimentation, cette prestation donnant pleinement satisfaction, il est en conséquence décidé à l'unanimité de la pérenniser.

## **DELIBERATION**

« extinction de l'éclairage public »

→Monsieur le Maire à titre expérimental avait décidé après avoir entendu les observations de ces conseillers de procéder à une période d'essai de six mois dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public la nuit, de 00H00 à 05H00, dans le village et les écarts.

Cette demande s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques, de lutte contre la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité et la santé humaine.

Cette expérimentation a été concluante, la sécurité publique n'étant pas affectée ; en conséquence, Monsieur le Maire décide à titre pérenne de procéder à l'extinction de l'éclairage public aux horaires sus-cités. Occasionnellement, l'éclairage pourra être maintenu, tout ou partie de la nuit, en période de fêtes ou d'événements particuliers.

## **TRAVAUX**

### **Travaux réalisés :**

- Isolation de la trappe donnant accès au grenier des appartements de la mairie
- Nettoyage du calvaire de la rue du Donjon
- Travaux de maçonnerie dans le garage (bouchage d'un trou conséquent dans le mur)
- Débarrassage et nettoyage des locaux communaux

### **Travaux en cours :**

- Réparation des tables de jardin
- Rénovation du corbillard
- Transformation d'une armoire en vitrine pour y loger les objets religieux
- Traitement de la nouvelle signalétique pour lui donner un aspect « fer vieilli »

### **Travaux à venir :**

- Changement des radiateurs des appartements de la mairie
- Mise en place de la signalétique en façade de la Mairie
- Agrandissement du portail donnant accès au hangar municipal (artisan contacté)

# COMMUNE DE HOUNOUX

## VOIRIE

### Travaux réalisés :

- Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.
- Changement de la partie du grillage abimé, au niveau de la station d'épuration ; travaux réalisés sous l'égide de la CCPLM
- Saignées effectuées sur les bas-côtés de la route des Béziats
- Salage des rues lors de l'épisode neigeux
- Débroussaillage de l'accès au chemin menant au puits des Béziats

### Travaux en cours :

Entretien de la voirie communale.

### Travaux à venir :

- Changement d'une buse et réfection du passage chemin de la Peyre Blanche (devis en cours)
- Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux (programme établi).
- Travaux de goudronnage rue Saint Martin courant printemps 2023, (attente des subventions).

### POUR RAPPEL :

- Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (à ne pas mélanger aux branchages)
- Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels.

## ACHATS

### Achats réalisés :

- 500 litres de GNR pour un montant 500 €
- Pots de peinture 106.31€
- Signalétique : (Mairie - Bibliothèque), 924.00€
- Plaques de trois plis chez PANOFRANCE: 340.51€
- Gerbe et bouquet de fleurs (décès Maurice)
- Réparation tracteur 380€
- Souffleur de feuilles pour un montant de 946.63€.

### Achats à réaliser :

- Radiateurs électriques

## ACTUALITES

- La secrétaire du SMICTOM de l'OUEST AUDOIS nous a communiqué, que la collecte des ordures ménagères et du « TRI » se font les mercredis le matin, et ce depuis le 01/01/2023
- Monsieur le Maire a fait parvenir une attestation d'éligibilité au SYADEN, dans le cadre d'une possibilité d'aides connues à ce jour sous le nom de « dispositif amortisseur d'électricité », dont pourrait bénéficier la commune.

# **COMMUNE DE HOUNOUX**

→ Afin de garantir la diffusion des messages d'alerte transmis par les services de l'Etat, en cas de risque majeur pour la population, Monsieur le Maire, dans le cadre de l'actualisation de l'annuaire de crise, a transmis au service compétent une fiche contact avec les noms des référents pour la commune :

CONTACT 1 : Mr PAINCO Paul  
CONTACT 2 : Mr LABADIE Jacques  
CONTACT 3 : Mme RIGAUD Véronique

## **CARNET NOIR**

Le 12 janvier 2023, Maurice JAMMES nous a quittés. La cérémonie funéraire a eu lieu le lundi 16 janvier en matinée. De nombreuses personnes étaient présentes pour lui rendre un dernier hommage. Les membres du conseil municipal présentent à la famille leur sincères condoléances.

## **QUESTIONS DIVERSES**

→ Monsieur le Maire a rédigé et signé, comme l'a autorisé le Conseil Municipal lors de la dernière réunion du 09 décembre 2022, un bail de location pour le garage situé rue du donjon, moyennant un loyer mensuel de 50 €.

→ Monsieur le Maire demande à Monsieur BALAYE Christian s'il serait d'accord pour échanger l'étroit chemin communal qui passe devant sa maison avec un chemin privé qui passe derrière.

→ Monsieur le Maire, suite au recensement, a été alerté sur la difficulté d'identifier le gisement de certaines habitations de la commune. Plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales traitent du sujet ainsi que plusieurs décrets, normes et articles encadrent la mise en place de l'adressage des communes. La loi 3S qui a été promulguée en février 2022, oblige maintenant toutes les communes, quelle que soit leur taille, à effectuer l'adressage de leurs rues.

L'adressage des communes est organisé par les mairies. Il est très important que toutes les rues soient nommées et numérotées. L'affichage des adresses dans les rues se fait grâce à des plaques de nom et de numéro de\_rue. C'est grâce à elles que nous pouvons nous repérer en ville et en agglomération.

L'adressage des communes est important pour plusieurs raisons :

- Fluidifier la circulation.
- Faciliter l'intervention pour les secours.
- Permet aux usagers (dont les services postaux et les livreurs) de se repérer plus aisément.
- Facilite le recensement et l'élaboration des listes électorales.
- Simplifie l'implantation de la fibre pour les techniciens.

Pour être conforme, une commune doit respecter plusieurs réglementations. Les normes qui encadrent la mise en place de l'adressage sont en constante évolution.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le principe de procéder à la création d'un groupe de travail afin de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

Deviennes Patricia, Rigaud Véronique, Plauzolles Bastien sont désignés pour soumettre lors du prochain conseil municipal les conclusions de leur travail.

# COMMUNE DE HOUNOUX

## DIVERS

→Le mardi 03 janvier, deux représentants de la Société « EDF renouvelables » sont venus présenter en Mairie un projet collectif et territorial d'implantation de panneaux photovoltaïques sur une zone de trente hectares sur la commune.

→Le mardi 03 janvier en matinée, la coordinatrice et l'agent recenseur se sont rendus à ALZONNE afin de suivre une formation (volet trois). Dans l'après-midi elles ont distribué à chaque habitant un courrier d'information.

→Le mercredi 04 janvier, la CCPLM a pris à sa charge l'entretien de la station d'épuration ainsi que celui de la station de relevage de la rue du BARRY.

→Le 08 janvier Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal ont présenté les vœux à la population en présence de Marie Christine BOURREL Conseillère Départementale du canton de la PIEGE au RAZES. Monsieur le Maire a fait parvenir à la presse un article.

→Le mardi 10 janvier 2023, des membres du conseil municipal ont coupé un arbre qui menaçait de tomber sur la voie publique. Monsieur le maire les remercie.

En Mairie s'est tenue une réunion pour lister les chemins communaux à remettre en état, Mesdames la coordonnatrice et l'agent recenseur ont participé à une réunion à ALZONNE pour le volet quatre de formation sur le recensement.

→Le mardi 17 janvier 2023 ; Monsieur le Maire s'est rendu à la cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère à BESPLAS.

→Le jeudi 19 janvier, la société VALORIS a procédé au bornage du chemin communal se trouvant sur le hameau des BEZIATS comme décidé lors du conseil municipal du 09 décembre 2022.

A eu lieu le début du recensement, date de fin le 18 février 2023.

→Le dimanche 05 février 2023 le comité des fêtes a organisé le premier loto de l'année. Monsieur le Maire remercie les organisateurs pour leur dévouement à donner vie à la commune.

→Le lundi 06 février 2023, Monsieur le Maire a reçu Monsieur Samuel LECHAPTOIS de la société « ENGIE Grenn », chef de projets de centrales photovoltaïques en OCCITANIE afin d'étudier la création d'un projet solaire sur la commune.

Monsieur le Maire a reçu ensuite Monsieur PROVOOST, de la Direction des routes et des mobilités, chef de Gestion du domaine public, dans le but d'étudier la demande de subventions concernant la construction d'un mur maçonné route des deux mers.

→Le lundi 13 février 2023, Monsieur le Maire avait rendez-vous à l'étude notariale de Maître Julie ROTH DIT BETTONI à BELVEZE du RAZES pour signer au nom de la commune l'achat des deux terrains mis en vente par Madame Annick MARIOLAN comme décidé lors du Conseil Municipal du jeudi 06 octobre 2022.

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
<b>C</b>	<b>250</b>	<b>FOURNIAT</b>	<b>Lande</b>	<b>00ha28a00ca</b>

Ainsi que la suivante :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
<b>A</b>	<b>168</b>	<b>LE BARRY</b>	<b>Lande</b>	<b>00ha00a50ca</b>

→Le mardi 14 février,

## **COMMUNE DE HOUNOUX**

Monsieur le Maire a été invité à participer à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Communes « Piège Lauragais Malepère ». Il a fait le compte-rendu à l'assemblée.

La secrétaire de mairie a participé à la réunions des secrétaires de mairie du secteur, à Pexiora.

→Le jeudi 23 février 2023 à 18H00, Monsieur le Maire a participé au conseil communautaire de la communauté de communes « Piège Lauragais Malepère » qui a eu lieu à FERRAN. 29 points étaient à l'ordre du jour, Monsieur le Maire en a fait le compte rendu à l'assemblée.

→Sur invitation de Mme la Maire de Montgradail et de Meur le Maire de Saint-Gaudéric, Monsieur le Maire a représenté notre commune lors des cérémonies de vœux.

### **AGENDA**

→Le jeudi 09 mars 2023, Madame la secrétaire de mairie suivra une formation dont l'objet sera « la base des finances publiques locales » à CARCASSONNE.

→Le mercredi 15 mars 2023 à 08H30, reconnaissance par « Les amis des chemins de Saint-Jacques en terre d'Aude » des itinéraires de randonnées pour la journée du dimanche 02 avril 2023.

→Le lundi 27 février 2023 à 19H00 à FENDEILLE, réunion du Comité Syndical de SMICTOM

### **TOUR DE TABLE**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des propositions à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.